



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

DÉCEMBRE

LE 21 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 21 décembre 2016, au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvere, à 19 h 30, après signification d'un avis de convocation requis par la loi.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin	Madame Johanne Bergeron
Madame Johanne Morissette	Madame Lise Ouellette
Madame Caroline Breault	Monsieur Claude Beaudoin

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2016-12-199

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

CONSIDÉRANT que l'article 153 du Code Municipal mentionne que dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire de se prévaloir de l'article 153 du Code Municipal;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec l'ajout suivant à la suite de l'item Service de protection contre l'incendie – Entente avec la Ville de Bécancour, « Décès de madame Ginette Richard ».

ADOPTÉE

2016-12-200

MODIFICATION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :

De modifier les prévisions budgétaires 2016 comme suit, à savoir :

02-11200-959	Cour municipale - Nicolet	augm. de	3 175 \$
02-13000-670	Fournitures bureau - adm	augm. de	2 005 \$
02-14000-490	Main d'œuvre forfait greffe	augm. de	840 \$
02-16000-454	Congrès & Formation - adm	augm. de	130 \$
02-19000-140	Salaire concierge - adm	augm. de	260 \$
02-19000-412	Services juridiques	augm. de	815 \$
02-19000-443	Déneigement - adm	augm. de	30 \$
02-19000-522	E/R – Édifice - adm	augm. de	4 450 \$
02-19000-681	Électricité - adm	augm. de	720 \$

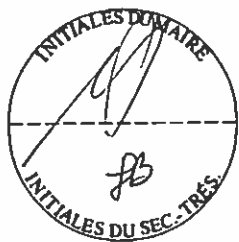


No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

02-22000-635	Remplissage extincteur	augm. de	50 \$
02-29500-451	Services de fourrière	augm. de	20 \$
02-32000-140	Salaire inspecteur - voirie	augm. de	5 000 \$
02-32000-141	Salaire adjoint - voirie	augm. de	245 \$
02-32000-454	Congrès & Formation - voirie	augm. de	20 \$
03-32000-521	Entretien chemin & trottoir	augm. de	5 150 \$
02-41200-140	Salaire inspecteur - TEP	augm. de	365 \$
02-41200-140	Cotisations employeur - TEP	augm. de	5 \$
02-41200-310	Frais de déplacement - TEP	augm. de	105 \$
02-41400-140	Salaire inspecteur - TEU	augm. de	380 \$
02-41400-200	Cotisations employeur - TEU	augm. de	5 \$
02-41400-310	Frais de déplacement - TEU	augm. de	85 \$
02-41400-411	Analyses TEU	augm. de	1 120 \$
02-41400-443	Déneige - TEU	augm. de	80 \$
02-41400-526	E/R - équipement TEU	augm. de	935 \$
02-41400-640	Pièces & accessoires TEU	augm. de	15 \$
02-59000-951	Q-P MRC - Prog de rénovation	augm. de	1 \$
02-61000-951	Q-P MRC - Inspection	augm. de	29 \$
02-70120-443	Déneige - Centre comm.	augm. de	25 \$
02-70120-610	BND Centre comm.	augm. de	15 \$
02-70120-681	Électricité - Centre comm.	augm. de	200 \$
02-70130-522	E/R - Patinoire	augm. de	160 \$
02-70150-522	E/R - Jeux d'eau	augm. de	1 455 \$
02-70230-443	Déneige - Bibliothèque	augm. de	25 \$
02-70230-681	Électricité - Bibliothèque	augm. de	200 \$
02-92200-894	Frais de refinancement	augm. de	4 445 \$
02-99010-891	Intérêts - Marge de crédit	augm. de	365 \$
02-99020-891	Int. empr. temp. - Immob./plac.	augm. de	485 \$
03-31040-000	Travaux routiers	augm. de	185 \$
02-11000-131	Rémunération de base - Élus	dim. de	2 175 \$
02-11000-454	Congrès & formation - Élus	dim. de	1 000 \$
02-13000-411	Arpenteur, notaire, évaluateur	dim. de	2 000 \$
02-13000-690	Autres - Adm.	dim. de	5 \$
02-14000-140	Salaire greffe	dim. de	840 \$
02-22000-529	Travaux à contrat - Incendie	dim. de	70 \$
02-32000-310	Frais de déplacement - Voirie	dim. de	470 \$
02-32000-443	Déneige - Garage municipal	dim. de	170 \$
02-32000-516	Location équipement voirie	dim. de	500 \$
02-32000-522	E/R - Garage municipal	dim. de	400 \$
02-32000-620	Matériaux de voirie	dim. de	2 500 \$
02-32000-643	Petits outils - Voirie	dim. de	400 \$
02-32000-953	Achat de services - Voirie	dim. de	5 975 \$
02-41200-522	E/R - Bâtiment TEP	dim. de	475 \$
02-41500-521	E/R - Égout	dim. de	2 620 \$
02-62000-951	Q-P MRC - Régional	dim. de	30 \$
02-70120-521	E/R - Centre comm.	dim. de	240 \$
02-70130-443	Déneige - Patinoire	dim. de	160 \$
02-70190-970	Subv. Org. Loisirs & non résid.	dim. de	155 \$
02-70190-991	Subv Jeudis en chansons	dim. de	1 300 \$
02-70230-527	E/R - Équipement biblio	dim. de	225 \$
03-31050-000	Équipements	dim. de	185 \$
03-31070-000	Protection incendie	dim. de	11 700 \$

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

2016-12-201

**SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER (10 000\$)**

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux d'amélioration du réseau routier sont complétés;

CONSIDÉRANT le remplacement d'un ponceau dans le 12^e Rang au coût total net de 17 389,68 \$;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.
2. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Sylvère et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2016-12-202

ACHAT DE DEUX (2) BUTS DE HOCKEY

CONSIDÉRANT que les deux buts de hockeys pour la patinoire extérieur sont brisés et non conformes;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement pour un montant maximum de 1 400 \$ (taxes en sus) représentant l'achat de deux buts d'hockey.

ADOPTÉE

2016-12-203

**MAGNOR - AJUSTEMENT DES DÉBITS DE LAVAGE ET
REINSTALLATION DU MONITEUR COULEUR**

CONSIDÉRANT le besoin d'ajuster les débits de lavage et de réinstaller le moniteur couleur à l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Magnor datée du 04 novembre 2016 (taxes en sus) au montant de 1 115.40 \$;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise une dépense et le paiement au montant maximum de 1 115,40 \$ (taxes en sus) à Magnor pour l'ajustement des débits de lavage et la réinstallation du moniteur couleur à l'usine d'eau potable.

ADOPTÉE

2016-12-204

ANNULATION LIBÉRATION RETENUE SINTRA INC. - PULVÉRISATION ET PAVAGE 10^E RANG

CONSIDÉRANT les travaux de pulvérisation et de pavage effectué par l'entreprise Sintra Inc. dans le 10^e Rang à l'automne 2014;

CONSIDÉRANT que la résolution 2015-12-280 autorise la libération de la retenue de Sintra Inc. au montant de 5 657,46 \$;

CONSIDÉRANT une visite des lieux avec l'entrepreneur, la Municipalité et l'ingénieur au dossier monsieur Jean Beuchesne;

CONSIDÉRANT que des travaux de correction pourraient être nécessaires;

CONSIDÉRANT que Sintra Inc. décide de fermer le dossier sans demander le paiement de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Caroline Breault,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. D'annuler la libération de retenue à Sintra Inc. et ce pour les motifs évoqués précédemment.

ADOPTÉE

JEUX D'EAU

Sujet reporté à une séance du Conseil municipal ultérieure.

2016-12-205

LES JEUDIS EN CHANSONS 2017 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SSJB

CONSIDÉRANT que l'activité "Les Jeudis en chansons" a été cette année un franc succès;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil municipal de renouvelé l'évènement pour 2017;

CONSIDÉRANT que la conseillère, madame Chantale Beaudoin accepte d'être responsable du projet;

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste peut accorder un soutien financier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere dépose une demande d'aide financière auprès de la Société Saint-Jean-Baptiste concernant l'événement "Les Jeudis en chansons".
2. Que madame Chantale Beaudoin, conseillère, soit autorisée à signer les documents reliés au projet.

ADOPTÉE

SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE - ENTENTE AVEC LA VILLE DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bécancour accepte de fournir le service de protection contre l'incendie à Saint-Sylvere;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Sylvere et la Ville de Bécancour relativement à la protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bécancour maintient en vigueur une police d'assurance responsabilité civile de vingt millions de dollars (20 000 000 \$) par sinistre et par période d'assurance dans laquelle la Municipalité de Saint-Sylvere apparaît à titre d'assuré additionnelle;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. D'autoriser la conclusion d'une entente avec la Ville de Bécancour relativement à la protection contre l'incendie, le tout selon les termes et conditions du projet d'entente ci-haut mentionné.
2. Que l'entente est d'une durée de trois ans du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.
3. Que le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Sylvere, ladite entente et tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉCÈS DE MADAME GINETTE RICHARD

CONSIDÉRANT le décès de madame Ginette Richard;

2016-12-206

2016-12-207



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT que madame Ginette Richard a été à l'emploi comme directrice générale et secrétaire-trésorière à la Municipalité de Saint-Sylvère;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT :

1. D'autoriser la dépense et le paiement au montant de 100 \$ pour l'achat de fleurs à l'occasion du décès de madame Ginette Richard.

ADOPTÉE.

2016-12-208

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017

SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la rémunération de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lyne Bertrand, pour l'année 2017 soit de 56 000 \$.
2. Que la rémunération des employés municipaux soit indexée de 2 %.

ADOPTÉE

2016-12-209

TAXATION 2017 UNITÉS ASSUJETTIES À LA TAXE VIDANGE, TAXE AQUEDUC – ÉGOUT ET SERVICE DE LA DETTE – SECTEUR

CONSIDÉRANT la liste des logements – résidences soumise par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour les unités assujetties à la taxe vidange, la liste des immeubles assujettis à la taxe d'aqueduc et d'égout et la liste des immeubles assujettis au service de la dette, taxe de secteur;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que le nombre d'unités assujetties aux taxes de services et à la taxe spéciale de secteur pour l'envoi des comptes de taxes annuelles 2017 soit de:
 - Vidanges : 381 unités incluant cinq unités pour l'OMH
 - Entretien aqueduc et égout : 102 unités
 - Service de la dette de secteur : 110 unités

ADOPTÉE



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvere

No de résolution
ou annotation

2016-12-210

**RÈGLEMENT NUMÉRO 284 FIXANT LES DIFFÉRENTS TAUX
DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET LES
CONDITIONS DE PERCEPTION**

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Caroline Breault lors de la séance ordinaire du 05 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIIT:

1. D'adopter le Règlement numéro 284 fixant les différents taux de taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception, tel que soumis.

ADOPTÉE

**POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE – DÉMISSION**

Le maire, monsieur Adrien Pellerin procède à la lecture de la lettre de démission de madame Lyne Bertrand au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Madame Lyne Bertrand est disponible à demeurer en fonction jusqu'à la mi-février 2017.

Le maire, monsieur Adrien Pellerin donne des informations sur la situation et remet une copie de l'offre de service de la firme Groupe Conseil MCG ressources humaines et organisationnelles.

Après discussion, mention est faite que des vérifications soient effectuées auprès de la Municipalité d'Aston Jonction et auprès de la Municipalité de Chesterville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

2016-12-211


LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 15
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIIT:

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE


ADRIEN PELLERIN
Maire


LYNE BERTRAND
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière